

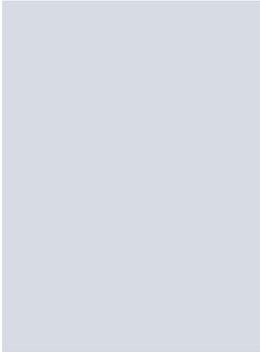


**REGLEMENT
GENERAL
OLYMPIADES
DES ARRONDISSEMENTS**

PARIS FETE LES JEUX - 2024



Édito



Dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, la Ville de Paris, par l'intermédiaire de sa Direction de la Jeunesse et des Sports, en lien avec les mairies d'arrondissement, organise une manifestation sportive et ludique gratuite, à laquelle toute personne d'un âge supérieur ou égal à 7 ans peut participer : seul, entre amis ou en famille. Les Olympiades d'arrondissements se veulent la préfiguration d'une rencontre sportive destinée à s'autoévaluer sur une épreuve à l'instar de ce que peuvent vivre les athlètes.

Sommaire



- 1 ORGANISATEURS, DISCIPLINES, DATES, HORAIRES..... 4**

- 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION, D'INSCRIPTION,
CLASSEMENT ET RECOMPENSES8**

- 3 ASSURANCE, SECURITE ET RESPECT DES REGLEMENTS 11**

- 4 DROIT A L'IMAGE, DONNEES PERSONNELLES,
ANNULATION ET RECLAMATIONS..... 13**



ORGANISATEURS, DISCIPLINES, DATES, HORAIRES

Organisateurs

Toutes les informations relatives à l'évènement figurent sur la page Que Faire à Paris accessible via le lien suivant: <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>.

L'organisateur peut être contacté à tout moment:

- via le personnel des équipements qui accueillent cette manifestation
- via la page Que Faire à Paris sur laquelle sera donné la possibilité de poser une ou plusieurs questions puis d'être recontacté par les organisateurs

Disciplines

Les compétitions sont organisées sur les disciplines suivantes :

- Basket 3x3
- Tennis de table en double
- Boccia
- Laser run
- Une course 60 mètres
- Une course de 50 mètres nage libre
- Breaking

Les règlements spécifiques à chacune de ces disciplines (règles du jeu, format des tournois, etc) , ainsi qu'un encart spécifique pour le Breaking sont disponibles sur la page: <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>

Dates et horaires de l'évènement

Les Olympiades d'arrondissement se tiendront du samedi 22 juin au samedi 13 juillet 2024 inclus.

Plus précisément, chaque participant devra être disponible sur a minima 3 dates s'il souhaite participer (et s'il se qualifie) à la grande finale parisienne :

- Une date de qualification pour chacune des disciplines sur lesquelles il souhaite concourir
- La finale au sein de l'arrondissement
- La grande finale parisienne

1ère étape: la qualification

- o Du 22 juin au 05 juillet 2024 : deux semaines identiques de qualifications dans les 16 arrondissements suivants permettront aux participants de se qualifier dans leur arrondissement. Les arrondissements sont les suivants : Paris Centre, 5ème, 6ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème.

2ème étape: la finale d'arrondissement

- Le samedi 06 juillet 2024 : chaque arrondissement vivra sa propre finale afin de désigner des champion.ne.s. qui iront représenter les couleurs de leur arrondissement lors des finales parisiennes.

Plus précisément, les participants qualifiés au temps sur les disciplines suivantes se verront remettre une médaille et devront confirmer leur disponibilité pour participer à la finale parisienne:

- Laser run
- Course 60 mètres
- 50 mètres nage libre

Les participants qualifiés sur les disciplines suivantes devront concourir une dernière fois pour être désigné.e.s champion.ne.s dans leur arrondissement, se verront remettre une médaille et devront confirmer leur disponibilité pour participer à la finale parisienne:

- Basket 3x3
- Tennis de table en double
- Boccia

Pour le Breaking, 4 battles de qualifications seront organisées aux dates suivantes :

- Samedi 22 Juin 2024
- Dimanche 23 Juin 2024
- Samedi 29 Juin 2024
- Dimanche 30 Juin 2024

Les participants qualifiés sur ces 4 dates s'affronteront lors de la finale parisienne du samedi 13 Juillet 2024.

Un l'encart spécifique dédié : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>.

3ème étape: la finale parisienne

- Le samedi 13 juillet 2024: tous les champion.ne.s d'arrondissement se rencontreront à la Piscine George Hermant (19ème) pour la finale du 50 mètres nage libre et au Stade Sébastien Charléty (13ème) pour toutes les autres disciplines.

Ci-dessous le planning des deux semaines de qualifications et de la finale d'arrondissement.

Semaine 1 du 22/06/24 au 28/06/24

Semaine 2 du 29/06/2024 au 05/07/2024

Journées de qualifications	Samedi 22/06 et 29/06	Dimanche 23/06 et 30/06		Lundis 24/06 et 01/07	Mercredis 26/06 et 03/07		Jeudis 27/06 et 04/07
	Basket	Laser-run	50m nage libre	Boccia	Tennis de table	50m nage libre	60m
	12h00 à 20h00	Entre 14h00 et 19h	Entre 15h00 et 17h30	17h00 à 20h00	14h00 à 19h00	Entre 12h00 et 14h00	Entre 17h00 et 22h00

Détail des créneaux de compétition pour le Basket 3x3 :

- De 12h00 à 14h00 : tournois de la catégorie 7-12ans
- De 14h00 à 16h00 : tournois de la catégorie 13-16ans
- De 16h00 à 18h00 : tournois de la catégorie 17-35ans
- De 18h00 à 20h00 : tournois de la catégorie 36ans et +

Détail des créneaux de compétition pour le Tennis de table:

- De 14h00 à 16h10 : tournois de la catégorie 1

Binôme constitué d'un enfant inférieur ou égal à 15 ans et d'une personne supérieur ou égal à 16 ans

- De 16h40 à 18h30 : tournois de la catégorie 2

Binôme constitué de 2 personnes dont l'âge est supérieur ou égal à 16 ans.

Détail des créneaux de compétition pour la Boccia :

- Tournois de 17h00 à 20h00

Nous invitons chaque participant à se présenter 30 minutes avant le début de la compétition.

Pour les autres disciplines chaque participant peut se présenter quand il le souhaite pendant le créneau indiqué afin que sa performance soit chronométrée.

Semaine 3

Finales de chaque arrondissement le 06/07/2024

Finales Parisiennes le 13/07/2024

Journées des finales	Samedi 06/07/2024	Samedi 13/07/2024
	<p>Finales dans chaque arrondissement :</p> <p>Tennis de table : tournois de 14h00 à 15h00</p> <p>Boccia : tournois de 15h10 à 15h40</p> <p>Basket : tournois de 15h40 à 17h00</p> <p>Remise des médailles : de 17h15 à 20h00</p>	<p>Finale :</p> <p>Piscine George Hermant (19^{ème}) : 07h30 à 12h30 Pour le 50 mètres nage libre</p> <p>Stade Sébastien Charléty (13^{ème}) : 10h00 – 22h00 Pour toutes les autres disciplines</p>
	14h00 – 20h00	Journée entière

Lieux qui accueillent les compétitions: les gymnases et les piscines

La liste des équipements sportifs est précisée sur la page dédiée à l'évènement : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>.

Un « habillage » aux couleurs des Olympiades d'arrondissement par du mobilier idoine permet d'identifier la zone libérée pour l'organisation de l'épreuve.

Arrondissements	Equipement Sportif	Adresse	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	Piscine	Adresse	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Centre	Terrain de Sport Neuve-Saint-Pierre (Tennis de table, Boccia, Laser-run) // Paris Stadium Charlemagne (pour la course 60 mètres et le basket 3x3)	5-7 Rue Neuve Saint-Pierre, 75004 // 9 Rue Charlemagne, 75004	Oui	Suzanne Berlioux	10 Place de la Rotonde, 75001	Oui
5	Pas de compétitions pour les disciplines laser run, basket 3x3, course 60 mètres, tennis de table et boccia			Jean Taris	16 Rue Thouin, 75005	Oui
6	Centre sportif Saint-Germain	12 Rue Lobineau, 75006 Paris	Non	Saint-Germain	12 Rue Lobineau, 75006	Oui
8	Centre Sportif Jacqueline Auriol	7 Allée Louis de Funès, 75008	Oui	Jacqueline Auriol	7 Allée Louis de Funès, 75008	Non
9	Centre Sportif Valeyre	24 Rue Marguerite de Rochechouart, 75009	Oui	Paul Valeyre	24 Rue Marguerite de Rochechouart, 75009	Oui
10	Gymnase de la Grange aux Belles	17 Rue Boy-Zelensky, 75010	Oui	Catherine Lagatu	155 Avenue Parmentier, 75010	Oui
11	Gymnase Japy	2 Rue Japy, 75011	Oui	Cour des Lions	9 Rue Alphonse Baudin, 75011	Oui
12	Centre Sportif Léo Lagrange	68 boulevard poniatowski, 75012	Oui	Roger Le Gall	34 Boulevard Carnot, 75012	Non
13	Stade Charles Moureu	17 Avenue Edison, 75013	Oui	Dunois	70 Rue Dunois, 75013	Non
14	Centre Sportif Elisabeth	7 Avenue Paul Appell, 75014	Oui	Thérèse et Jeanne Brulé	1 Pl. Édith Thomas, 75014	Oui
15	Centre Sportif La Sablonnière	62 Rue Cambronne, 75015 Paris	Oui	Blomet	17 Rue Blomet, 75015	Oui
16	Centre Sportif Henry de Montherlant	32 Boulevard Lannes, 75016	Oui	Henry de Montherlant	32 Boulevard Lannes, 75016	Oui
17	Centre Sportif Alexandre Lippmann	36 Rue Mstislav Rostropovitch, 75017	Oui	Bernard Lafay	79 Rue de La Jonquière, 75017	Oui
18	Centre Sportif Micheline Ostermeyer	22 bis Esplanade Nathalie Sarraute, 75018	Oui	Hébert	2 Rue des Fillettes, 75018	Oui
19	Gymnase Chaumont (pour la course 60 mètres et le basket 3x3) // Centre Sportif Michelet (pour les autres disciplines)	22 Avenue de la Porte Chaumont, 75019 // 84 Rue Curial, 75019	Oui	Georges Hermant	8-10 Rue David d'Angers, 75019	Oui
20	Centre Sportif Louis Lumière	30 Rue Louis Lumière, 75020	Oui	Yvonne Godard	5/7 Rue Serpollet, 75020	Oui
Finale	Stade Sébastien Charléty	99 Bd Kellermann, 75013 Paris	Oui	Piscine Georges Hermant	8 -10 Rue David d'Angers, 75019	Oui



CONDITIONS DE PARTICIPATION, D'INSCRIPTION, CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Participation

La participation aux Olympiades d'arrondissement est libre et ne fait l'objet d'aucune contribution de la part des participants, l'évènement est gratuit.

L'accès aux équipements sportifs est gratuit.

L'accès aux piscines est exceptionnellement rendu gratuit, uniquement pendant le temps que dure chaque créneau de qualification au 50 mètres nage libre, tel qu'indiqué à l'article 1 du présent règlement.

Toute personne habitant Paris ou non peut participer à l'évènement et représenter le ou les arrondissements de son choix, il ne sera demandé aucun justificatif de domicile.

Nous recommandons à chaque participant de réaliser une visite médicale de non contre-indication à la participation à des épreuves sportives.

Tout participant devra pouvoir justifier en cas de besoin de son identité et son âge par le biais de sa pièce d'identité individuelle.

Tout participant en situation de handicap devra pouvoir le justifier via un document qui en atteste.

Tout mineur de moins d'au moins 10 ans doit être obligatoirement accompagné par un adulte de confiance qui en a la garde et la responsabilité. Un même adulte ne peut accompagner plus de 3 mineurs.

Inscription

Chaque participation à une compétition fait l'objet au préalable selon les disciplines:

- d'une pré-inscription en ligne via un formulaire disponible ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>.

OU

- d'une inscription sur place le jour J de la compétition auprès des organisateurs

1. **Disciplines pour lesquelles l'inscription se fait directement sur place le jour J, dans la limite des places disponibles**

- le laser run
- la course de 60 mètres
- la course de 50 mètres nage libre (pour les nageurs en situation de handicap, la liste des piscines accessibles aux personnes à mobilité réduite est précisée à l'article 1 du présent règlement ainsi qu'ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>)

Pour chacune de ces disciplines, chaque compétiteur peut concourir autant de fois qu'il le souhaite lors des créneaux de qualifications, sous réserve que tous les autres compétiteurs aient pu concourir au moins une fois.

Il lui suffit de se présenter le jour J dans l'arrondissement de son choix sur le créneau de la compétition.

Concernant les participant mineurs, une autorisation parentale sera à remplir sur place.

Chaque participant doit se référer aux règlements de chaque discipline (disponibles ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>) pour connaître les modalités d'organisation de ces dernières.

2. Disciplines pour lesquelles la pré-inscription est obligatoire et se fait en ligne du 16/05/2024 au 02/06/2024

- le basket 3x3
- le tennis de table
- la boccia (pour les compétiteurs porteurs d'un handicap, la liste des équipements accessibles est précisée à l'article 1 du présent règlement ainsi qu'ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>)

Chaque pré-inscription en ligne requiert la détention d'un compte Mon Paris ou France Connect actif, le cas échéant, il est nécessaire de créer son compte.

Une fois avoir cliqué sur le lien du formulaire de pré-inscription, il sera demandé au participant de se connecter à un compte Mon Paris ou France Connect actif, le participant sera ensuite automatiquement redirigé vers la 1ère étape du formulaire de pré-inscription.

Chaque participant peut se pré-inscrire à tous les créneaux qu'il souhaite sur toutes les disciplines et dans les arrondissements de son choix : il devra remplir le formulaire pour chaque souhait de pré-inscription et recevra un mail de confirmation de la prise en compte de sa pré-inscription.

Un représentant légal majeur peut donc pré-inscrire avec son compte autant de fois qu'il le souhaite un ou plusieurs mineurs dont il a la responsabilité, ou une autre personne majeure.

Concernant les participant mineurs, une autorisation parentale est à indiquer en ligne dans la dernière étape du formulaire.

3. Attribution des places suite aux pré-inscriptions en ligne : du 03/06/2024 au 07/06/2024

Chaque personne ayant réalisé une ou plusieurs pré-inscription.s en ligne recevra un e-mail entre le 03 et le 17 Juin 2024 pour chaque pré-inscription réalisée lui indiquant:

- Que son inscription est validée et qu'elle doit imprimer ce mail qui fait foi de convocation. Ce mail sera donc à présenter le jour J de la compétition aux organisateurs.
- Que son inscription n'est pas validée mais qu'elle participer aux autres disciplines en s'inscrivant directement sur les jours et créneaux horaires indiqués (le laser run, la course de 60 mètres et la course de 50 mètres nage libre)

Des animations et initiations sportives seront par ailleurs proposées en parallèle des compétitions, les informations sur ces programmations sont détaillées sur les pages Que Faire à Paris de chaque arrondissement, accessibles depuis la page générale : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>.

Les places étant limitées, après clôture des inscriptions le 02/06/2024, un tirage aléatoire sera réalisé lorsque le nombre de préinscriptions est supérieur nombre de places.

Quelques précisions:

- Si un participant s'inscrit sur 2 créneaux horaires identiques dans deux arrondissements différents, sa première pré-inscription sera prise en compte et sa deuxième pré-inscription sera refusée
- Si un participant s'inscrit sur une catégorie d'âge qui ne correspond pas à son âge, sa pré-inscription sera refusée
- Le système de priorisation de souhait n'existe pas sur cet événement

4. **Cas particulier du Breaking**

Un encart spécifique dédié à cette discipline vous permet de prendre connaissance des modalités inscription : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>

Classement et récompenses

Chaque créneau de qualification fera l'objet d'un classement expliqué dans chacun des règlements par discipline que vous pouvez trouver ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>

Pour chaque catégorie et à l'issue de chaque journée de compétition, le classement mis à jour sera affiché à l'entrée de l'établissement.

Les compétiteurs ayant réalisé les meilleurs performances durant les deux semaines de qualifications seront alors invité.e.s à participer à la finale dans leur arrondissement, et s'ils sont qualifiés, à la finale parisienne.

A l'issue de la finale parisienne, un classement définitif sera établi et fera l'objet d'une remise de récompenses.

De même, un tirage au sort parmi toutes les personnes ayant concouru au moins une fois entre le samedi 22 Juin et le vendredi 05 juillet aura lieu afin de procéder à une remise de récompenses.



ASSURANCE, SECURITE ET RESPECT DES REGLEMENTS

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile spécifique souscrite au nom de la Ville de Paris couvrant cet évènement, couvrant leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.

Les détenteurs d'une licence sportive sont invités à vérifier les garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. L'organisateur recommande vivement à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant notamment leurs dommages corporels, en particulier les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle pouvant couvrir les éventuels accidents qui pourraient survenir dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Il est expressément indiqué que les participants aux compétitions sont sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisateur ne peut par conséquent en aucun cas être tenu responsable des accidents ou incidents qui pourraient notamment résulter d'un mauvais état de santé ou d'une préparation insuffisante, pour lesquels il est rappelé dans le formulaire de pré-inscription en ligne et dans le présent règlement la nécessité de procéder à une visite médicale de non contre-indication de participation aux épreuves sportives.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui disposera de son dispositif opérationnel propre à chaque établissement, déployé par du personnel qualifié et habilité à prodiguer les premiers secours.

En cas d'incident ou d'accident, une fiche de signalement d'accident ou d'incident pendant les Olympiades d'arrondissement 2024 sera disponible dans les équipements sportifs et à compléter avec les organisateurs.

Tout tiers ou participant qui se soustrait aux obligations de sécurité se verra refuser l'entrée aux compétitions sportives et, plus largement, à l'établissement, ce qui impliquera la disqualification de l'équipe.

Les équipes de secours peuvent décider de la mise hors compétition pour raison de santé d'un participant. Les décisions sont sans appel.

Respect des règlements

Le présent règlement est disponible ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements> ou sur demande auprès du personnel de l'établissement.

Ce règlement ne se substitue pas au règlement intérieur propre à l'établissement qui accueille les Olympiades d'arrondissement, disponible ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>.

Toute personne qui se déclare participant aux Olympiades d'arrondissement est réputée avoir pris connaissance des deux règlements précités ainsi que des règlements de chaque discipline sportive (disponibles ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>), et les accepte sans réserve. Elle reconnaît, pour son application, l'autorité de la Ville de Paris par l'intermédiaire des agents publics affectés à l'établissement qui les accueille.

Ainsi, toute personne, participant ou non aux Olympiades d'arrondissement, qui entre dans l'enceinte de l'établissement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'y soumettre implicitement. De fait, toute personne est tenue de se conformer aux instructions, prescriptions et directives données par le personnel de l'établissement pour garantir le bon déroulement de la manifestation.

En conséquence, ces derniers sont habilités à exclure sur le champ un participant de l'équipement et le disqualifier de la compétition, ainsi que l'équipe dont il est membre, en cas de non-respect des règlements applicables sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnisation, et ce sans préjudice des suites notamment pénales que la ville se réserve à son encontre.



DROIT A L'IMAGE, DONNEES PERSONNELLES, ANNULATION ET RECLAMATIONS

Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément la ville de Paris à capter par tout moyen (ex. photo, vidéo) des images représentant les participants et leur voix, et/ou représentant leurs enfants mineurs ; à les utiliser et les diffuser, en partie ou en totalité, et notamment, sans limitation de durée, pour les besoins de l'information municipale dont celle liée à la promotion de l'évènement sportif « les Olympiades d'arrondissement » s'inscrivant dans le cadre plus large de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris.

Données personnelles

Les données personnelles collectées au cours de l'inscription sont des données d'identité et de correspondance afin de permettre l'organisation des épreuves sportives et de servir la communication institutionnelle de la collectivité autour de l'évènement « les olympiades d'arrondissement » dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris. Les personnes concernées ont le droit d'avoir accès à leurs données, d'obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant. Elles ont également le droit de ne pas faire l'objet d'un profilage.

Tout participant peut exercer ce droit en écrivant à : DJS-Olympiades2024@paris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Direction de la Jeunesse et des Sports – Sous-Direction de l'Action Sportive, 25 bourdon Bourdon, 75004 Paris.

Si un participant estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut faire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données personnelles:

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy

TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Annulation

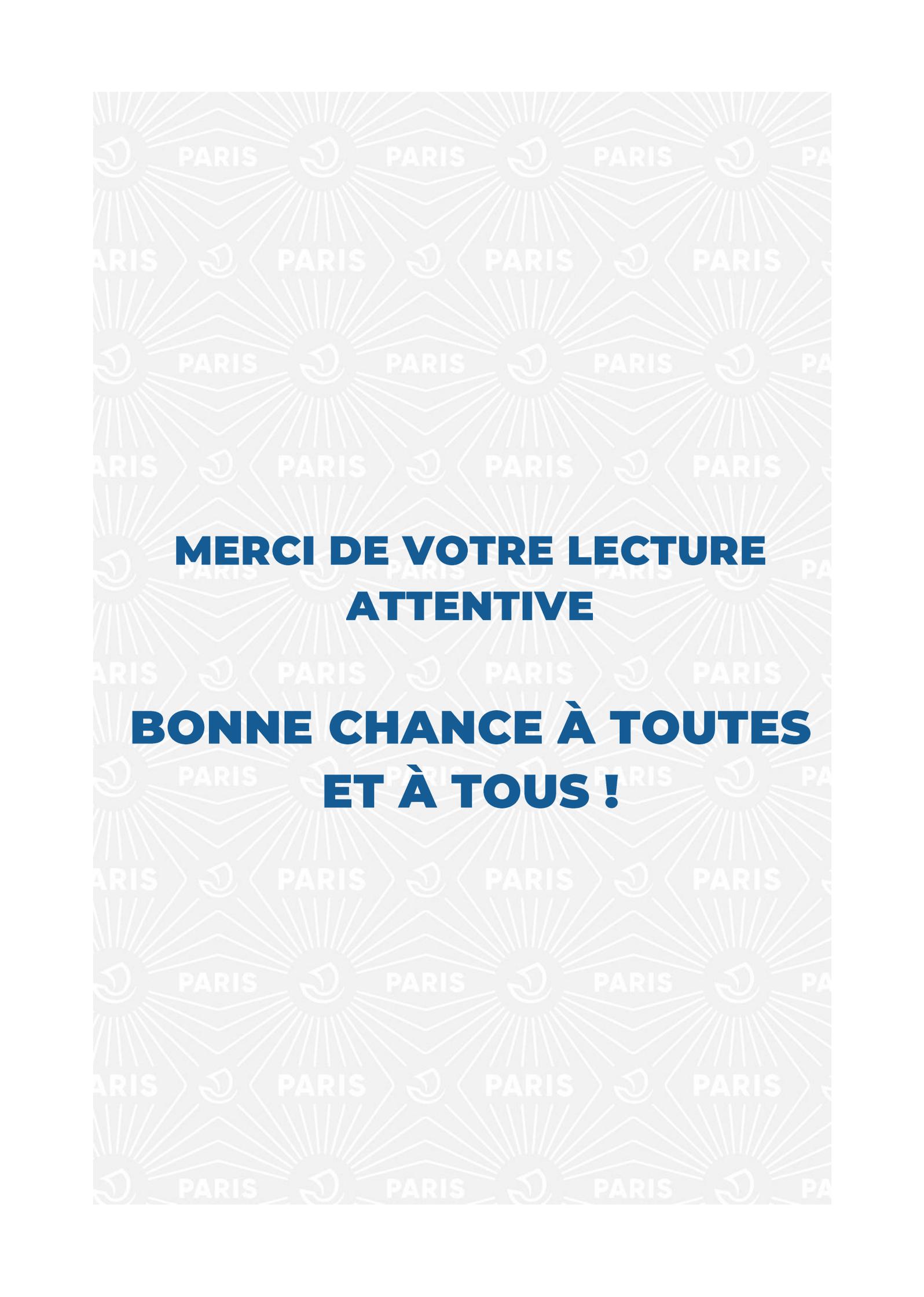
Si en cas de situation imprévue et incontrôlable pour les organisateurs (problème technique dans l'établissement, incident dans ou hors de l'établissement, conflit social...) ou pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs, un ou plusieurs créneaux de compétition devaient être annulés, les participants:

- Devront se renseigner sur les nouvelles modalités d'organisation de la compétition auprès des équipes organisatrices dans l'équipement sportif de l'arrondissement concerné pour les disciplines basket 3x3, tennis de table et boccia
- Devront se renseigner directement auprès des organisateurs de la compétition Breaking, via l'encart spécifique accessible ici : <https://paris.fr/olympiades-arrondissements>
- Pourront se rendre dans l'équipement sportif ou la piscine d'un autre arrondissement de leur choix pour les disciplines laser run, la course de 60 mètres, et le 50 mètres nage libre

Ils ne pourront donc pas faire valoir de préjudice ni prétendre à une quelconque indemnisation.

Réclamations

Un cahier de réclamation est à la disposition de tout participant sur chaque équipement sportif ou piscine et peut être demandé auprès du personnel présent. Seuls les propos datés et signés de leur auteur mentionnant une adresse pour toute correspondance seront pris en compte et feront l'objet, le cas échéant, d'une réponse sous quinze (15) jours maximum.

The background of the entire page is a repeating pattern of the Paris 2024 Olympic logo, which consists of a stylized flame inside a circle, with the word "PARIS" written in a sans-serif font below it. The pattern is light gray and covers the entire page.

**MERCI DE VOTRE LECTURE
ATTENTIVE**

**BONNE CHANCE À TOUTES
ET À TOUS !**